

Montpellier, le 17 juin 2021

Chers Cafetiers, chers Hôteliers, Chers Restaurateurs,

Après les diverses périodes de fermeture, induites par la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020, et qui ont fortement impacté votre activité, la réouverture de vos établissements depuis le 19 mai a mis en exergue de façon encore plus marquée que les années précédentes la problématique du recrutement de travailleurs saisonniers pour le secteur Cafés/Hôtels/Restaurants.

Pour donner suite à une réunion en Préfecture avec l'ensemble des parties prenantes (CCI Hérault, UMIH, GNI, Pôle emploi, services de l'Etat), il est apparu nécessaire et essentiel de **vous informer de la nécessité de transmettre vos offres d'emploi à l'agence du Pôle Emploi dont vous dépendez et les informer sur le suivi des dossiers de recrutement.**

Un seul objectif partagé au travers de cette démarche, mettre en place grâce à Pôle Emploi, un véritable fichier qui permette de mieux orienter les demandeurs d'emploi et mieux répondre à vos attentes et celles des professionnels que vous êtes.

André DELJARRY



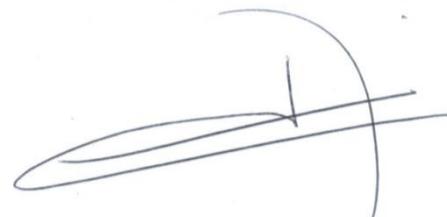
Président de la CCI Hérault

Jacques MESTRE



Président UMIH 34

Chaouki ASFOURI



Représentant GNI34